

# PRÉPARER VOTRE ARRIVÉE

## DEMANDE DE VISA ET PROCÉDURE

Si vous êtes citoyen d'un pays hors UE, il vous faudra un visa pour entrer sur le territoire belge. Vous pouvez en faire la demande à l'ambassade ou au consulat de Belgique dans votre pays d'origine. Renseignez-vous sur les conditions d'obtention d'un visa étudiant et contactez l'ambassade ou le consulat belge le plus proche de chez vous.

Une fois votre admission à l'ULB validée, vous recevrez par courrier une lettre d'admission. Ce document vous sera nécessaire afin d'obtenir un visa étudiant. Vous devrez alors finaliser votre démarche de demande de visa dans les plus brefs délais. Une fois votre visa délivré, vous devez confirmer votre inscription à l'ULB **au plus tard le 30 septembre.**

### Pièces nécessaires à l'obtention d'un visa :

- Lettre d'acceptation de l'ULB
- Preuve de moyens de subsistance suffisants
- Certificat médical
- Certificat de bonnes vie et mœurs (extrait de casier judiciaire)
- Passeport ayant une période de validité restante d'au moins 12 mois
- Formulaire de demande de visa rempli et signé

## POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR :

Le site web du SPF Affaires étrangères :  
[https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/Ambassades\\_et\\_consulats](https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/Ambassades_et_consulats)

Le site web de l'Office des étrangers :  
<https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Pages/home.aspx>

## AIDE-MÉMOIRE :

### Avez-vous tout ce qu'il faut ?

- Vérifiez que votre passeport ou votre pièce d'identité est en cours de validité
- Vérifiez les conditions d'entrée et de visa pour la Belgique
- Si nécessaire, faites une demande de visa
- Prévoyez un budget quotidien/mensuel/annuel
- Anticipez vos besoins médicaux
- Organisez votre voyage

